



Facturation de services en dehors d'un hotel

Par **annlaur1**, le **14/01/2016** à **15:36**

Bonjour,

j'ai réservé un hôtel sofitel "so mauritius " pour mon voyage de noces par vente privée en pension complète all inclusive.

Souhaitant faire des photos de couple j'ai demandé à l'hôtel si ils connaissaient un photographe, le tarif proposé étant beaucoup trop cher et n'ayant même pas pu obtenir le nom du photographe ou des clichés pour voir son travail, j'ai décliné leur offre en leur disant que j'avais trouvé par moi même une prestation qui me convenait.

Cependant la personne de l'hotel me répond que tout service que je prendrais en dehors de chez eux me sera facturé 75 euro??

Quelqu'un peut il me dire si cela est légal? n'a ton pas le droit en vacances de faire ce que l'on souhaite en dehors des murs de l'Hotel?

merci d'avance si quelqu'un peut me renseigner.

cordialement